

Article 30 du Règlement

Au lieu de reconnaître sa culpabilité et d'admettre une erreur de jugement épouvantable—s'il s'agissait vraiment d'une erreur—l'Union soviétique a aggravé son cas en disant que, dans les mêmes circonstances, elle referait sans doute la même chose.

Il ne sera jamais possible de dédommager vraiment les familles des disparus, mais j'estime néanmoins que, si la communauté des nations, si les principes défendus par les Nations Unies ont la moindre signification, l'Union soviétique a l'obligation morale de reconnaître sa culpabilité. Je tiens à dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) qu'il faut insister pour qu'elle le fasse.

En politique, il est très facile de devenir complètement cynique. C'est sans doute encore plus facile en politique internationale où les problèmes sont tellement complexes. Néanmoins, je suis convaincu que la moralité a parfois un rôle à jouer dans la politique internationale, dans les relations internationales entre les êtres humains qui forment des nations. Nous ne devons pas laisser l'Union soviétique espérer que l'opinion publique oubliera. Je le répète, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit insister, au nom des citoyens du Canada, pour que l'Union soviétique reconnaisse ses torts. C'est le moins qu'on puisse faire pour les dix Canadiens et les centaines d'autres qui ont perdu la vie.

Monsieur le Président, le gouvernement du Canada doit continuer à réclamer une indemnisation financière pour les familles des disparus. Encore une fois, nous ne devons pas laisser le gouvernement soviétique attendre tranquillement que le monde entier se rendorme et oublie cette atroce tragédie.

● (2010)

Outre le suivi que, au nom de mes collègues, je suggère au gouvernement du Canada de faire, je trouve aussi, monsieur le Président, que le gouvernement devrait préparer d'autres propositions importantes pour les Nations Unies et pour la Conférence de l'aviation civile qui se tient justement à Montréal cette semaine, pour assurer la sécurité non seulement des Canadiens mais de tous les êtres humains qui veulent se rendre d'une contrée du monde à une autre en avion.

Monsieur le Président, il faut notamment faire des propositions en vue de conclure une entente internationale sur la libre circulation aérienne visant à assurer des services internationaux de surveillance pour les vols pour veiller à ce que les appareils ne s'écartent pas de leur route et des ententes sur la sécurité des passagers entre les pays participants, si un appareil venait à s'écartier de sa route. Il faut par ailleurs essayer de conclure une entente internationale pour que tout pays désireux de faire partie de la famille de l'aviation internationale s'engage au préalable à n'attaquer un appareil civil sous aucun prétexte.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, jusqu'à présent, je n'ai pas encore parlé, si ce n'est en passant, de ce que le gouvernement a fait. J'ai dit qu'il faudrait un certain suivi, notamment en ce qui concerne la condamnation de cet acte sur le plan moral et la demande d'indemnisation financière. Par ailleurs, j'ai fait deux propositions importantes, pertinentes, j'ai conseillé de prendre rapidement deux initiatives à l'échelle internationale.

Je tiens à insister sur le caractère moral de l'enjeu. Je sais qu'il est difficile de conclure une entente entre des organes internationaux, qu'il s'agisse des responsables de l'aviation ou des Nations Unies auxquelles j'ai conseillé de soumettre ces propositions. C'est certainement difficile mais je tiens à insister sur le fait qu'en fin de compte, ces ententes n'auront pas beaucoup d'importance. Aucune entente internationale ne compte vraiment si le pays concerné ne veut pas y attacher d'importance. C'est élémentaire. On a élaboré toutes sortes d'ententes plus ou moins efficaces—certaines sont efficaces et c'est pourquoi il ne faut pas les écarter—pour éviter des conflits régionaux ou promouvoir la coopération dans toute une série de domaines afin d'éviter un conflit irrationnel et inhumain entre certains états. Par ailleurs, si un État décide de faire la guerre à un moment donné, il n'a qu'à rompre unilatéralement une entente internationale et personne ne peut l'en empêcher. Un État peut, s'il décide que c'est dans son intérêt national, cesser de tenir compte des merveilleuses ententes conclues très solennellement aux Nations Unies parce que personne ne peut l'en empêcher.

Par conséquent, je voudrais terminer mon exposé sur les propositions à mon avis très pratiques que je veux faire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures quant aux mesures qu'il pourrait prendre en revenant presque à mon point de départ pour insister sur la considération morale dont je parlais au début quand je disais que le geste des Soviétiques est fondamentalement immoral. Rien ne peut excuser ce que ce pilote a fait. Je demande aux députés d'imaginer ce qu'ils auraient fait à sa place s'ils avaient été eux-mêmes aux commandes d'un tel avion et non pas simplement si leur radar avait indiqué la présence d'un avion civil, parce que ceux qui ont déjà piloté un avion savent très bien que le pilote était assez près pour voir de ses yeux qu'il s'agissait d'un appareil civil. Il avait l'autorisation de faire ce qu'il a fait. Il n'y a pas le moindre doute qu'il en avait reçu l'ordre et, peu importe ce qu'on peut penser de sa propre moralité, et pour ma part je n'en pense pas grand-chose, ce qui compte avant tout, c'est la moralité de l'État soviétique à l'heure actuelle. Nous devons mobiliser l'opinion mondiale pour que tous sachent que ceux qui dirigent une société moderne doivent se préoccuper des vies humaines et qu'on ne peut pas les anéantir simplement parce que son espace aérien a été violé par un appareil qui contenait peut-être un dispositif d'espionnage quelconque.

Nous devons faire savoir à l'Union soviétique qu'un tel geste est inacceptable. Selon moi, c'est précisément le rôle que la moralité doit jouer sur la scène politique internationale. Même une grande puissance comme l'Union soviétique, qui, dans ce cas-ci, n'a tenu aucun compte de la moralité de son geste, réfléchira à deux fois à ses propres intérêts si elle constate que le reste de l'humanité considère ce qu'elle a fait comme un outrage à la moralité. Ainsi, même si l'Union soviétique lutte pour s'assurer une place prépondérante sur la scène mondiale et calcule son propre intérêt de façon plutôt cynique, si le reste du monde réagit comme il doit le faire du point de vue moral et si nous disons tous à l'Union soviétique qu'un tel geste est inacceptable, peu importe à quel échelon la décision a été prise, et que nous ne sommes pas sur le point de l'oublier, elle y pensera peut-être à deux fois avant de faire la même chose.